



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E101552

VALABLE JUSQU'AU 31/12/2024

ÉDITÉ LE 20/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2006

Forme juridique : SARL

Capital : 108 848

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT QUENTIN 50841873800011

Siret : 508 418 738 00011

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 4406880

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 164669920001

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 164669920001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2023

Raison sociale : ETABLISSEMENTS QUENNESSON

30 BIS RUE PAULIN PECQUEUX
02110 BOHAIN EN VERMANDOIS

Téléphone : 03 23 07 11 86

Portable : 06 24 49 37 64

Site Internet : www.ets-quennesson-avis.fr

E-mail : chris.renov@orange.fr

Responsabilité légale :
QUENNESSON CHRISTOPHE GÉRANT

Fax : 03 23 07 11 86

Effectif moyen : 16

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste,Couvreur,Maçon,Menuisier,Plâtrier / Plaquiste,Plombier)	25/10/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'AMIENS
2EME ETAGE - IMMEUBLE LE TANIN
34 AVENUE D'ALLEMAGNE
80090 AMIENS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.